



MINISTÈRES SOCIAUX

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE



Dijon, le 07/01/2021

Réforme de l'organisation territoriale de l'État : une nouvelle structure en charge des missions de cohésion sociale depuis le 1er janvier 2021

La réforme de l'organisation territoriale de l'État a pour objectifs de clarifier la répartition des compétences entre l'État et les collectivités territoriales, de réorganiser les services déconcentrés, de gagner en efficacité et de donner plus de pouvoir de gestion aux responsables déconcentrés.

Au 1er janvier 2021, la DRDJSCS se transforme et devient la **Direction régionale et départementale de la cohésion sociale** (DRDCS) de Bourgogne-Franche-Comté, qui assure les missions de cohésion sociale.

Les politiques et actions en matière de jeunesse, sports et engagement sont désormais assurées par la **Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports** (DRAJES) de Bourgogne-Franche-Comté.

La DRDCS, sous l'autorité de M. le Préfet de région, a pour missions :

- la prévention et la lutte contre les exclusions;
- la protection des populations vulnérables;
- l'accès à l'hébergement des personnes vulnérables;
- l'inclusion sociale des personnes handicapées;
- le volet social de la politique de la ville;
- la formation et la certification dans le domaine des professions sociales et paramédicales.

À compter du 1er avril, la DRDCS fusionne avec la DIRECCTE au sein de la **Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)** de Bourgogne-Franche-Comté.

Les adresses de la DRDCS de Bourgogne-Franche-Comté :

Site siège
10 boulevard Carnot
CS 13 430
21 034 - Dijon Cedex

Site distant Besançon
11 bis rue Nicolas Bruand
25 043 - Besançon Cedex

drdjscs-bfc@jscs.gouv.fr
Directeur : Philippe BAYOT

Plus de détails sur cette réorganisation :

- Compte-rendu du conseil des ministres du 9 décembre 2020 :
<https://www.gouvernement.fr/conseil-des-ministres/2020-12-09>
- Décret n° 2020 – 1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations :
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042636412>
- Décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042635995>

Contact presse
Direction régionale
et départementale
de la cohésion sociale

Tél : 03 80 68 39 26
Mél : pauline.content@jscs.gouv.fr

10, boulevard Carnot
CS 13430 – Dijon Cedex